

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 890

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et évitent et réduisent les impacts pour les zones naturelles, agricoles et forestières mentionnées à l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.